CONDITIONS D'UTILISATION

Clause dérogatoire au règlement général intérieur des locations qui se substitue à celui-ci

Espace Figulina

Le Fuilet

Une déclaration doit être faite en mairie pour tout évènement rassemblant plus de 300 personnes dans la salle, la présence d'un agent SSIAP est obligatoire.

Le Bar (clause dérogatoire à l'article 2)
La location du bar ne sera définitive que 6 mois avant la date du jour de celle ci afin de ne pas empêcher une location type mariage...

Caractéristiques techniques

Figulina est composé de 4 salles : la grande salle, le bar, la cantine, salle association, il est possible de louer une ou plusieurs salles, 608 personnes en totalité.

La Grande salle et hall-bar
capacité d'accueil : 437 personnes dont 250 assises dans la grande salle
surface : 328 m²
équipements :

-une salle principale climatisée, 10 tables rondes (8 personnes) et 60 tables rectangulaires (4 personnes)
-scène de 36 m²non démontable
-sono (Tout type : USB / CD / Ordinateur, table de mixage/Micro fil et HF), vidéoprojecteur (tout type de cable : HDMI / VGA, écran grande dimension électrique),
-un hall d'entrée (bar), 2 réfrigérateurs de 200 l chacun, 300 verres ballons à pied et 150 verres ordinaires
-vestiaires et sanitaires
-une cuisine équipée avec chambre froide, gaziniere avec four, grand réfrigérateur, lave vaisselle pro, 1 extincteur. **Il n'y a pas de vaisselle à disposition, ni de congélateur**
-2 extincteurs

Le Hall-Bar
capacité d'accueil : 90 personnes dont 30 assises **(si location sans la grande salle)**
1 extincteur, 3 manges-debout

surface : 96 m²

Le restaurant scolaire
capacité d'accueil : 120 personnes dont 80 assises
surface : 120 m²
équipements :

-une salle climatisée, tables rectangulaires uniquement
-diffusion de musique par haut parleur mais sans micro
-1 extincteur

Salle association
capacité d'accueil : 46 personnes dont 20 assises **(si location sans la grande salle),** 1 extincteur

surface : 46 m²

Consignes

Remise en l'état

Après utilisation de la salle "restaurant scolaire",laisser 52 tables et 190 chaises empilées par 10 dans la grande salle pour remise en place par les agents.

Manifestations avec rangées de chaises
Toute manifestation qui nécessite des rangées de chaises, des "cales" reliant chaque chaise sont prévues et doivent être obligatoirement fixées

Cloison mobile entre le restaurant et la salle:
La manipulation de la cloison mobile ne pourra être effectuée que par une personne habilitée par la Mairie et seulement si la demande en a été faite préalablement par le locataire.

Usage des cuisines
En aucun cas les traiteurs ou utilisateurs de la cuisine ne doivent utiliser le matériel de cantine stocké et indiqué à l'état des lieux entrant. Les utilisateurs doivent fermer à clef les portes extérieures de la cuisine après le départ du traiteur.

Déchets
Déposer les sacs bien fermés noirs et jaunes dans les containers du local à poubelles situés à l'extérieur de la salle, derrière la cuisine.

Sono
La sono doit être exclusivement branchée sur les prises électriques prévues à cet effet et indiquées.

Sécurité
N° d'urgence :
pompiers 18 ou 112
samu 15

Un téléphone d' urgence est mis à disposition dans le hall bar et **doit être utilisé uniquement** pour les appels d'urgence

Un défibrillateur est mis à disposition à la mairie.

En cas d'urgence ou de problèmes techniques, contacter l'élu d'astreinte dont le numéro est affiché dans la salle.